

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2020 à 18h00

Présents: FILLET Pierre-Louis, BAUDRIER Marie-Odile, CHATELAN Françoise, DROGUE Christophe, THIAULT Claudine, BERTHUIN Joël, CROS Antoine, MILLON Gabin, MARTINEZ Pierre

Excusées: BARTHE Touria, REIN Murielle

Secrétaire de séance : THIAULT Claudine

Autre personne présente: Maylis Léonard

Ordre du jour :

1 Budget

Décision modificative, ajustement sur le budget principal pour l'opération des travaux de l'église

2 Ecole

Convention RASED

3 Etat civil

Convention relative à la transmission des données de l'Etat Civil à l'INSEE

4 Fonctionnement du conseil municipal

Prise en charge des frais de garde ou d'assistance pour assister à certaines réunions liées au mandat municipal

Désignation référent(e) à la transition écologique

Rencontre avec les élus du territoire en présence de M Christian Morin le 15 octobre 2020

5 Bâtiments communaux

Point sur l'état des caves des bâtiments communaux

Contrôle annuel des installations électriques des bâtiments

Entretien du cimetière

6 Signalétique

Signalisation d'information locale

7 Eclairage

Acquisition d'un groupe électrogène et désignation de personnes mobilisables pour intervenir en cas de pannes prolongées sur la commune (village et hameaux)

8 Eau assainissement

Retour sur la commission du 5 octobre

9 Points divers

Tarifs accès aux pistes nordiques pour la station d'Herbouilly saison 2020 2021

Elagage et entretien des chemins communaux

Pierre-Louis FILLET ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

1 Budget

Décision modificatives, ajustement sur le budget principal pour l'opération des travaux de l'église

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la décision modificative pour l'ajustement du budget en investissement. Le cout de cette opération s'élève à 89 200.48€ HT subventionné à 80% par la région et le département. La subvention est de 23 070€ pour la région Auvergne Rhône Alpes et de

38 541€ pour le département de la Drôme. La validation de l'engagement de cette opération reste à effectuer.

2 Ecole

Convention RASED

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la convention RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté) de la circonscription de l'éducation nationale Romans-Vercors pour l'année scolaire 2020/2021. La commune de Saint-Julien-en-Vercors, pour chaque enfant scolarisé, contribuera à hauteur de 3€ pour les frais de fonctionnement.

3 Etat civil

Convention relative à la transmission des données de l'Etat Civil à l'INSEE

La commune va signer une convention avec l'INSEE pour la saisie unitaire des bulletins d'état civil et leur transmission par internet via l'application gratuite AIREPPNET.

4 Fonctionnement du conseil municipal

Prise en charge des frais de garde ou d'assistance pour assister à certaines réunions liées au mandat municipal

Suite à la Loi engagement et proximité, promulguée le 27 décembre 2019, est paru le décret n° 2020-948 du 30 juillet 2020 relatif aux conditions et modalités de compensation par l'Etat des frais de garde ou d'assistance engagés par les communes au profit des membres du conseil municipal en raison de leur participation aux réunions obligatoires liées à leur mandat.

Les élus locaux, pour se rendre disponibles afin de participer à certaines réunions obligatoires, peuvent être amenés à engager des frais de garde d'enfants ou des frais d'assistance.

La Loi engagement et proximité prévoit que l'Etat prenne en charge ces frais dans les communes de moins de 3 500 habitants.

La commune, le cas échéant, remboursera l' élu sur présentation de justificatifs puis fera une demande de compensation des frais remboursés auprès de l'Agence des services et de paiement de l'Etat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte la prise en charge par la commune des frais engagés pour assister à certaines réunions liées au mandat municipal et leur demande de remboursement auprès de l'Etat.

Désignation référent(e) à la transition écologique

La CCRV s'est engagée activement dans une démarche de transition écologique et a signé en février 2020 un Contrat de Transition Ecologique avec l'Etat (CTE) et d'autres établissements publics, qui consiste en un programme d'actions concrètes à déployer sur trois ans pour la transition écologique du Royans-Vercors. Ce programme est porté par différents maîtres d'ouvrages et a été coconstruit avec les acteurs locaux.

Les communes peuvent être des acteurs majeurs dans la transition écologique, la CCRV souhaite donc identifier, au sein de chacune des communes membres de la CCRV, un(e) élu(e) référent sur ces questions, afin de faire rayonner la démarche initiée par le CTE.

L'élue référente désignée par le conseil municipal est Mme Marie-Odile Baudrier.

Rencontre avec le élus du territoire en présence de M Christian Morin le 15 octobre 2020

Cette réunion qui aura lieu à 14h00 à Saint-Agnan-en-Vercors aura pour ordre du jour:

- Présentation du nouveau directeur de l'EPIC "Les Stations de la Drôme"
- Tour de table et échanges sur les attentes des élus du territoire
- Résultats des saisons hiver et été 2020
- Projet stratégique des stations : présentation de la méthode de travail.

En l'absence de Pierre-Louis Fillet qui ne peut s'y rendre c'est Marie-Odile Baudrier qui le représentera.

5 Bâtiments communaux

Point sur l'état des caves des bâtiments communaux

Suite à la venue d'une entreprise spécialisée le mardi 6 octobre pour faire un état des lieux des caves des bâtiments communaux, il s'avère que la mэрule est bien présente dans les caves sud et centrale du bâtiment de l'ancien presbytère. La cave nord ne présente aucune trace du champignon.

Le traitement des caves par l'entreprise est programmé à la mi-novembre. Avant cette intervention tout le matériel entreposé dans la cave centrale doit être décontaminé par le locataire suivant une procédure transmise par l'entreprise.

Après traitement, la commune interviendra pour recouvrir le sol des caves avec du gravier ou de la pouzzolane, créer une ventilation naturelle qui actuellement est inexistante et installer des étagères sur crémaillère. Il ne devra plus y avoir le moindre matériau posé à même le sol. Il faudra également régler le problème d'infiltration d'eau provenant de l'extérieur par un rejointoiement des dalles du trottoir.

Il conviendra d'informer la DDT, les notaires ainsi que les habitants de la commune afin qu'ils soient vigilants.

Contrôle annuel des installations électriques des bâtiments

Les installations électriques des bâtiments communaux recevant du public doivent normalement être contrôlées tous les ans. Des devis vont être demandés à plusieurs entreprises ayant la certification.

Entretien du cimetière

Les allées sont régulièrement envahies par les mauvaises herbes. Pour le moment à part une action collective de bénévoles pour assurer le désherbage, il n'existe pas vraiment de solution.

6 Signalétique

Signalisation d'information locale (SIL)

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

7 Eclairage

Acquisition d'un groupe électrogène et désignation de personnes mobilisables pour intervenir en cas de pannes prolongées sur la commune (village et hameaux)

Suite aux intempéries de l'année passée ayant entraîné des coupures de courant qui ont laissé des habitants plusieurs jours sans électricité ni chauffage, un groupe d'élus va recenser les groupes électrogènes présents sur la commune ainsi que les éventuels moyens de communication fonctionnant même en cas de panne du réseau.

La commune va également désigner des élus référents, mobilisables lors des intempéries, pour effectuer le tour des différents hameaux.

Un groupe de travail est mis en place.

8 Eau assainissement

Retour sur la commission du lundi 5 octobre

-L'entreprise MBTP est retenue pour les travaux du captage sud des Orcets afin de finir la vidange.

-Le hameau des Janis est désormais alimenté par le réservoir des Orcets.

-Un test de vidange a été effectué sur Pied Chatelet, la vidange fonctionne, donc un nettoyage du réservoir sera fait avant l'hiver.

-Les géomètres sont venus le lundi 5 octobre pour établir le bornage du Périmètre de Protection Immédiat pour Pied Chatelet ainsi que la levée de la servitude.

-La station d'épuration du village présente plusieurs dysfonctionnements qu'il va falloir résoudre.

-Les élus de la commission souhaitent ouvrir celle-ci à certains habitants connaissant bien le réseau et son fonctionnement. Une première réunion participative est envisagée mi-novembre.

9 Points divers

Tarifs accès aux pistes nordiques de la station d'Herbouilly pour la saison 2020-2021

A l'approche de la saison hivernale 2020/2021, il appartient aux communes de fixer le montant de la redevance d'accès aux pistes de ski nordique tel que prévu aux articles L 2333-81 et L 2333-82 du CGCT. Le Maire fait lecture de la proposition de tarifs pour l'accès aux pistes de ski de fond de l'espace nordique d'Herbouilly établie par le Département de la Drôme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les tarifs pour l'accès aux pistes de ski de fond de l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison 2020/2021 et désigne l'EPIC des Stations de la Drôme pour percevoir la redevance d'accès aux pistes de ski nordique et la gestion de son produit.

Elagage et entretien des chemins communaux

La commission municipale itinérance et patrimoine va rencontrer les différents protagonistes, (agriculteurs, chasseurs...) pour planifier les actions à mener.

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance.